



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **22**
 Nombre de votants : **29**
 Date de convocation : **23/03/2017**

**OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACTION
 DIMINUTION DES FUITES SUR RESEAUX AEP**

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-57-17_PlanFuite-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) –MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

P.TAURINYA – H.LLOBET (Brouilla)
 A . DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)
 M.LESNE (Tordères)
 J.AMOUROUX (Tresserre)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

APPROBATION DU PLAN D'ACTION POUR LA REDUCTION DES FUITES D'EAU SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE

VU le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

VU les statuts de la Communauté, et notamment ses compétences en matière d'eau potable

Le Président **INFORME** l'Assemblée qu'il est posé aux collectivités compétentes l'obligation d'arriver à un rendement minimum de leurs réseaux de distribution.

Il **PRECISE** que pour la Communauté de Communes des Aspres, ce rendement est fixé à 72,4%.

Il **EXPOSE** que fin 2015, le rendement annoncé par notre délégataire est de 59% seulement. Aussi, il est nécessaire pour la collectivité de définir son Plan d'action afin de réduire ses pertes et d'améliorer le fonctionnement de ses installations, dans un but de préservation d'une ressource par ailleurs fortement contrainte dans notre territoire.

Il **RAPPELLE** que la collectivité a choisi d'engager deux leviers pour arriver à cet objectif :

1. Sectorisation des investissements :

La collectivité a choisi de renforcer la sectorisation et le suivi de ses réseaux de distribution afin d'assurer un suivi des taux de fuites par secteurs géographiques, et ainsi pouvoir déclencher des opérations de recherche de fuites ciblées.

L'analyse statistique des secteurs dégradés permet ensuite d'orienter les investissements de renouvellement des installations (canalisation et/ou branchements) sur les zones les plus défavorables.

2. Engagement de performance des réseaux :

La collectivité a profité de la procédure de renouvellement du contrat d'affermage du service « eau potable » pour produire un engagement de performance incitatif avec son délégataire. Cet engagement (objectif contractuel d'amélioration du rendement de 13% en 6 ans) s'appuie sur la réalisation de travaux concessifs qui devront permettre à l'exploitant de piloter activement ses interventions, tout en garantissant le service à l'usager.

Les actions à mener concernent :

- La connaissance et le suivi des installations (modélisation du réseau, 10 débitmètres de sectorisation supplémentaires, télésurveillance de 17 organes de comptage existant)
- La réduction des pertes en eau (limitation des pressions par pose de 10 stabilisateurs aval, recherche de fuite renforcée par pose de 30 prélocalisateurs acoustiques fixes + 24 mobiles, 40 capteurs hydrophones télésurveillés pour les réseaux non métalliques, mise en place de 61 capteurs de pression pour suivre les phénomènes hydrauliques transitoires).

Il **PROPOSE** au Conseil d'adopter ce plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable ainsi présenté.

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

A l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte le plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable de la Communauté détaillé dans le rapport joint ;

PREND EN CONSIDERATION l'engagement technique et financier ainsi évalué que la Collectivité devra assumer, détaillé en annexe dudit rapport.

Ainsi FAIT et DELIBERE à Thuir, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

